EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES: Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-089: AQUA'NOBLAT - CREATION DE TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

 $\textbf{Vu} \ \text{l'Arrêt\'e Pr\'efectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant cr\'eation de la Communaut\'e de Communes de Noblat}$

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a fixé les tarifs des soirées « Aqua'Zen », par délibération 2012 − 118, à 16 € par personne.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour fixer le tarif des autres soirées d'animations « Aqua », proposées par l'Espace Aqua'Noblat à : 1 activité $7 \in /2$ activités $12 \in /3$ activités $16 \in .$ Les tarifs proposés sont à chaque fois définis pour une personne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le droit d'entrée des soirées « Aqua » organisées par l'Espace Aqua'Noblat à 7 € par personne pour une activité, 12 € par personne pour 2 activités et 16 € par personne pour 3 activités,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de ces derniers.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture Le : Publié ou notifié

Le:

Le:

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

				,
Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT		Accueil Adn	ninistration Préférence	s Aide
Actes Soumis au Contrôle de Légalité		Actes en cours	Création d'acte	Recherche
Accusé de réception pre	éfecture			
Imprimer Envoyer				
Objet de l'acte :	AQUA'NOBLAT- CREATION DE TARIFS			
Date de transmission de l'acte :	11/06/2013			
Date de réception de l'accusé de réception :	11/06/2013			
Numéro de l'acte :	2013-089 (<u>voir l'acte associé</u>)	·		
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20130530-2013-089-DE			
Date de décision :	30/05/2013			
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS		7	
Nature de l'acte :	Délibération			
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires			